



Avis 295 (2017)¹

Projet de protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 167)

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire souscrit pleinement au projet de protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 167) et ne voit aucune nécessité de proposer des modifications.

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 30 mai 2017 (voir [Doc. 14281](#), rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur: M. Philippe Mahoux).

